



## FSC & le Règlement Bois de l'UE (RBUE)

Fiche d'information sur les produits certifiés FSC dans le cadre du règlement de l'UE sur le bois







Bien que les produits certifiés FSC ne constituent pas une « voie verte » pour l'application du règlement européen sur le bois, leur certification FSC offre une valeur ajoutée évidente dans le cadre de cette législation et de son application.

Cette fiche d'information vise à aider les « opérateurs » qui importent des produits certifiés FSC dans la mise en œuvre de leur système de diligence raisonnée pour ces produits certifiés FSC. Avec ce document, FSC Belgique souhaite offrir un soutien supplémentaire aux entreprises dans le cadre de leur mise en conformité avec le règlement européen sur le bois.

FSC Belgique a conçu, présenté et compilé ce document avec soin, mais n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité, le contenu, la légalité et la fiabilité de son contenu.

### Le règlement de l'UE sur le bois (*EU Timber Regulation*)

Le règlement de l'UE sur le bois (RBUE) ou [EU Timber Regulation](#) (EUTR), interdit la « commercialisation de bois récoltés illégalement ou de produits en bois fabriqués à partir de ces matériaux » à compter du 3 mars 2013. À cette fin, le règlement de l'UE sur le bois oblige les dénommés « acteurs du marché » (ou « opérateurs ») – c'est-à-dire ceux qui sont les premiers à introduire du bois ou des produits dérivés sur le marché de l'UE - à appliquer un 'système de diligence raisonnée' afin de minimiser le risque de mise sur le marché de bois illégal ou de produits dérivés de celui-ci. Les entreprises situées en aval de la chaîne commerciale, les dénommés « commerçants », ont l'obligation de suivre systématiquement ce qu'ils ont acheté, à quel fournisseur et à qui il a été vendu (c'est-à-dire d'établir en quelque sorte un système de traçabilité).

Les produits bénéficiant d'une autorisation [FLEGT](#) ou [CITES](#) sont automatiquement réputés conformes à la réglementation. Cette conformité 'automatique' est présentée comme une « voie verte ». Les marques telles que le label FSC ne sont pas officiellement inclus dans cette « voie verte », en partie parce qu'il s'agit d'un système non gouvernemental, mais il est décrit dans le cadre législatif<sup>1</sup> comment elles peuvent aussi être utilisées. Bien que le système FSC ne couvre pas tous les éléments des exigences du RBUE, tels que la conformité à la législation commerciale et douanière (voir ci-dessous), le système FSC fournit une base solide pour se conformer en douceur à cette législation en ce qui concerne les produits certifiés FSC.

### Système de Diligence Raisonnée (Due Diligence System)

Un « Système de Diligence Raisonnée » (SDR) vise à réduire à un niveau négligeable tout risque lié au bois d'origine illégale. Il ne s'agit donc pas d'un système qui devrait garantir un risque zéro. Un tel SDR comprend les étapes suivantes, qui font partie d'une procédure écrite et tenue à jour :

- 1) **Recueillir des informations sur les essences de bois et leur origine** (jusqu'à un niveau pertinent<sup>2</sup>), les quantités, le fournisseur ainsi que des informations et/ou des documents pouvant soutenir la conformité avec la « législation applicable ».
- 2) Une **analyse et une évaluation de tout risque d'origine illégale** et de tout autre risque (par exemple dans la chaîne d'approvisionnement).
- 3) Pour les risques non négligeables, des **mesures de gestion des risques** sont prises qui sont proportionnées à ces risques et suffisantes pour minimiser le risque.

### Besoin d'aide ou d'inspiration pour mettre en place votre procédure ou votre système SDR ?

Cette fiche d'information a pour objectif principal de vous aider à rédiger un SDR spécifiquement pour vos produits certifiés FSC. Mais pour de nombreuses entreprises, cela peut s'avérer aussi utile pour certaines de leurs importations et activités, en général.

Élaborer votre propre système ou procédure de diligence raisonnée n'est pas forcément chose aisée. Heureusement, il existe maintenant déjà de nombreuses publications, même des modèles utiles, que vous pouvez utiliser. Vous pouvez bien entendu aussi faire appel à des consultants qualifiés dans ce domaine.

Quelques suggestions : [TTF Due Diligence Toolkit](#) (UK Timber Trade Federation), [Nepcon LegalSource](#) (Nepcon / Preferred by Nature)

<sup>1</sup> Règlement d'exécution Nr. 607/2012 - <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012R0607&from=NL>

<sup>2</sup> En termes d'origine, il s'agit au moins du pays d'origine, mais si les risques diffèrent au sein d'un même pays, vous devriez être capable de fournir plus de détails sur la région ou même parfois jusqu'à l'unité de gestion forestière concernée.



### FSC comme valeur ajoutée dans le cadre du RBUE-SDR

Le règlement de l'UE sur le bois (RBUE) offre explicitement des possibilités d'utilisation de systèmes tiers comme mesure de limitation des risques, à condition qu'ils satisfassent aux exigences stipulées dans la réglementation. Le système FSC répond à ces exigences, qui sont ici détaillées dans l'annexe 1, et cette argumentation peut être reprise par un « opérateur » dans son propre Système de Diligence Raisonnée (SDR).

Veuillez noter explicitement que:

- Un SDR doit également être effectué pour les produits certifiés FSC (principalement à l'étape 1), et l'argumentation expliquant pourquoi la certification FSC est utilisée comme mesure de limitation des risques doit être incluse dans votre procédure SDR.
- Un certain nombre de questions requises dans le RBUE ne sont pas ou seulement partiellement couvertes par la certification FSC. Vous pouvez en trouver un aperçu dans l'annexe 2.
- Il est bien sûr très important d'acheter des produits certifiés FSC avec les [garanties correctes sur les documents de vente et de livraison](#), auprès d'un fournisseur qui possède un certificat FSC Chain of Custody valide et exclusif, dans lequel les produits achetés font également partie du champ d'application formel de leur certificat. Pour des recherches sur la validité des certificats FSC ou leur périmètre (offre potentielle certifiée FSC) d'un titulaire de certificat, vous pouvez consulter la base de données de FSC International : <https://info.fsc.org/>. Notez que cette base de données affichera également les certificats suspendus et révoqués (note : choisissez « tous » dans le champ « statut » pour afficher également les certificats inactifs).
- La vigilance face à d'éventuelles erreurs ou fraudes liées aux garanties formelles d'une certification FSC Chain of Custody doit faire l'objet d'un suivi approprié.

L'annexe 2 donne un aperçu des différentes étapes et éléments d'un SDR, en indiquant spécifiquement où et comment la certification FSC offre une valeur ajoutée claire (et une argumentation de fond).

**Annexe 1: argumentation sur la conformité du système FSC aux exigences du RBUE**

Le [règlement d'exécution n° 607/2012](#) décrit, entre autres, à quoi doit se conformer un système d'exigences de diligence raisonnée en vertu du règlement de l'UE sur le bois. Son article 4 énonce quant à lui spécifiquement les exigences auxquelles un système de certification comme FSC doit répondre pour pouvoir être pris en considération dans les procédures d'évaluation et d'atténuation du risque. Cette annexe 1 a pour but de reprendre une à une ces exigences et de fournir une contribution directe à votre argumentation concernant l'utilisation de la certification FSC comme mesure de gestion des risques dans le cadre de votre SDR.

<p>Ce que dit le règlement d'exécution n° 607/2012 (article 4) : <b>La certification ou d'autres systèmes de vérification tierce partie</b> visés à l'article 6, paragraphe 1, point b), premier tiret du deuxième paragraphe, et à l'article 6, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) no 995/2010 peuvent être pris en considération dans les procédures d'évaluation et d'atténuation du risque, <b>à condition qu'ils satisfassent aux critères suivants</b> :</p>	
<p>Critères énoncés à l'article 4 du règlement d'exécution n° 607/2012</p>	<p>Arguments expliquant pourquoi le système FSC y est conforme.</p>
<p>a) ils ont établi et mis à disposition des tierces parties un système d'exigences rendu public, qui comporte au moins toutes les exigences appropriées de la législation applicable ;</p>	<p><b>L'ensemble du cadre normatif entourant la certification FSC est accessible au public et comprend toutes les dispositions pertinentes concernant la législation applicable.</b></p> <p>Toutes les exigences pertinentes de la législation applicable aux opérations de gestion forestière sont incluses dans les « Principes et critères FSC » sur lesquels repose l'ensemble du système FSC. Celles-ci font donc également partie intégrante des normes nationales et/ou régionales de gestion forestière certifiée FSC, ainsi que de toutes les normes et exigences dans le cadre de ce que l'on appelle le 'bois contrôlé FSC'.</p> <p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Page présentant une vue d'ensemble sur le thème 'FSC Timber Legality Compliance'</a> (avec des normes pertinentes relatives aux domaines suivants : 'Forest Management', 'Chain of Custody' et 'FSC controlled wood').</li> <li>• <a href="#">FSC-STD-01-001: FSC principles and criteria</a> (particulièrement le Principe 1)</li> <li>• National standards (<a href="#">document center</a> --&gt; chercher à 'national standards')</li> </ul>
<p>b) ils précisent que des contrôles appropriés, y compris des visites sur le terrain, sont effectués régulièrement par une tierce partie, au plus tard tous les douze mois, afin de s'assurer du respect de la législation applicable ;</p>	<p><b>Des contrôles externes et indépendants par un organisme certificateur accrédité dans le cadre du système FSC ont lieu en règle générale au moins une fois tous les 12 mois et ceci « sur site » (en forêt, chez l'entreprise certifiée). Ces audits vérifient la conformité avec la législation pertinente. Les certificats ne peuvent également être délivrés qu'après un audit réussi sur site.</b></p> <p>Dans le domaine de la certification forestière, le système FSC exige un audit régulier (au moins annuel) sur le terrain par titulaire de certificat, le programme et la durée de l'audit étant adaptés au type de certificat, au contexte spécifique et à la taille de la zone certifiée. Notez que de légers écarts par rapport au régime de 12 mois sont possibles et que les certificats de groupe impliquent une combinaison d'audits "internes" (généralement annuels, mais parfois en fonction de la taille du membre du groupe et de la présence ou non d'activités de gestion forestière), avec un audit externe global (au moins une fois par an).</p> <p>La même fréquence est également utilisée dans le cadre de la certification FSC Chain of Custody (audit annuel, avec une marge de manœuvre limitée). Dans le cadre d'une certification multisites ou de groupe, en plus de l'audit externe annuel, il existe également un système d'audits internes (au moins annuels).</p> <p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Page présentant une vue d'ensemble sur le thème 'FSC Timber Legality Compliance'</a> (avec des normes pertinentes relatives aux domaines suivants : 'Forest Management', 'Chain of Custody' et 'FSC controlled wood').</li> </ul> <p>Remarque – <u>exigences de qualité des audits menés par une tierce partie indépendante</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système de certification FSC est basé sur le 'ISO Guide 65'.</li> <li>• Les organismes de certification indépendants doivent être accrédités par Assurance Services International (ASI) pour effectuer des audits et délivrer des certificats FSC. ASI appartient à FSC A.C. mais fonctionne de manière totalement indépendante. En plus de l'accréditation pour la certification FSC, ASI travaille également de manière similaire pour MSC, ASC, RSPO, SBP, ...</li> <li>• En tant qu'organisation, le FSC est membre de l'alliance ISEAL : en tant que membre, le respect des normes ISEAL est une exigence, y compris le code de bonnes pratiques ISEAL pour l'établissement de normes sociales et environnementales. La démonstration du respect de ces exigences est exigée régulièrement.</li> </ul>
<p>c) ils prévoient des moyens, contrôlés par une tierce partie, permettant d'assurer la traçabilité du bois récolté conformément à la législation applicable, ainsi que des produits dérivés de ce bois, à n'importe quel point de la chaîne d'approvisionnement, avant la mise sur le marché de ce bois ou de ces produits dérivés ;</p>	<p><b>Des audits externes et indépendants par un organisme de certification accrédité au sein du système FSC vérifient systématiquement si le titulaire du certificat se conforme à la législation en vigueur.</b></p> <p>Le système FSC exige d'être en conformité avec toutes les législations pertinentes, et cette conformité est vérifiée lors des audits indépendants au sein du système FSC. Un aperçu de la législation nationale et internationale pertinente qui fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la certification FSC peut être trouvé en détail dans divers documents (par exemple, les normes nationales FSC), le cadre établi pour la certification forestière FSC ou les exigences relatives au bois contrôlé FSC. Notez que la législation qui est distincte du système FSC (par exemple, la législation sur les exigences commerciales et douanières, ...) est également incluse dans le cadre de la certification FSC Chain of Custody, qui garantit que les entreprises soumises à la législation sur la légalité doivent (également) s'y conformer dans le cadre de leur certification FSC (qui fait l'objet d'un audit COC).</p> <p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Page présentant une vue d'ensemble sur le thème 'FSC Timber Legality Compliance'</a> (avec des normes pertinentes relatives aux domaines suivants : 'Forest Management', 'Chain of Custody' et 'FSC controlled wood').</li> </ul>



d) ils prévoient des contrôles, vérifiés par une tierce partie, afin de s'assurer que le bois d'origine inconnue ou les produits dérivés de ce bois, ou le bois qui n'a pas été récolté conformément à la législation applicable ou les produits dérivés de ce bois, ne puissent pas entrer dans la chaîne d'approvisionnement.

**Au sein du système FSC, il existe un cadre normatif clair - avec un contrôle de conformité par une tierce partie - pour éviter toute entrée indésirable de matériaux d'origine illégale ou inconnue dans les flux de matériaux certifiés FSC (\*).**

Les produits certifiés FSC (en termes d'intrants d'origine forestière) ne peuvent être constitués que de matériaux issus de forêts certifiées FSC, de matériaux recyclés ou de matériaux présentant le statut de "bois contrôlé FSC". Cette dernière catégorie concerne des « matières vierges » qui ne proviennent pas ou pas formellement de forêts certifiées FSC mais qui ont été vérifiées ou évaluées en termes de garanties minimales d'origine (y compris l'origine légale).

(\* ) Notez que la certification FSC Chain of Custody concerne la traçabilité des flux de matières certifiées FSC au sein d'une entreprise. Cela n'exclut donc pas en soi la possibilité qu'il existe au sein d'une entreprise d'autres flux de matières, hors du périmètre du certificat, qui ne soient pas contrôlés en termes d'origine et de traçabilité, selon les exigences du cadre normatif.

**Annexe 2 : Valeur ajoutée de la certification FSC dans un Système de Diligence Raisonnée (SDR)**

Exigences générales et mise en œuvre d'un système SDR	Valeur ajoutée spécifique de la certification FSC
<p><b>Collecter des informations sur les essences de bois et leur origine</b> (jusqu'à un niveau pertinent <sup>3</sup>), les quantités, le fournisseur ainsi que des informations et/ou des documents pouvant appuyer la conformité avec la « législation applicable ».</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Description du produit</b> : type de produit, nom commercial, ...               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Essence(s) de bois</li> <li>○ Origine(s) : pays – région – unité de gestion forestière</li> </ul> </li> <li>• Quantité</li> <li>• <b>Information sur les fournisseurs</b></li> </ul>	<p>Les documents de livraison complets et corrects ainsi que les factures d'achats <sup>4</sup> pour des produits certifiés FSC <sup>5</sup>, provenant d'entreprises certifiées FSC fournissent généralement ces informations.</p> <p>Si ce n'est pas « par défaut », les fournisseurs certifiés FSC sont également tenus de rendre disponibles les informations sur les essences de bois et leur origine (voir la norme FSC Chaîne de Contrôle FSC-STD-40-004 V3-0, section 6.1b)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations sur la chaîne d'approvisionnement <i>(certainement pertinent avec une complexité croissante)</i></li> </ul>	<p>Spécifique au concept de certification « chaîne de contrôle », 'par défaut' il n'y a pas de transparence totale sur la chaîne d'approvisionnement. Naturellement, les fournisseurs certifiés FSC peuvent offrir plus de transparence. Notez que lorsque les flux de matières FSC font l'objet d'un suivi supplémentaire par exemple dans le cadre de « <a href="#">vérifications des transactions</a> », c'est un argument pour un suivi accru tout au long de la chaîne certifiée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documentation et informations relatives au respect de la loi applicable               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Droits légaux concernant la récolte du bois et la conformité</li> <li>○ Paiement des droits d'abattage et autres taxes ou prélèvements pertinents</li> <li>○ Respect de la législation forestière et de la législation environnementale pertinente</li> </ul> </li> </ul>	<p>Le respect de toutes les exigences légales en matière de gestion forestière, y compris les réglementations pertinentes environnementales et en matière d'exploitation, est ancré dans les exigences du système FSC au niveau international.</p> <p>Si plus de détails sont souhaités, la norme FSC nationale ou régionale peut fournir des informations plus détaillées à ce sujet au niveau régional, national et/ou local.</p> <p>Lors de l'achat directement auprès d'un gestionnaire forestier certifié FSC, ou avec une vue claire des forêts d'origine certifiées FSC, cela peut être spécifiquement étayé en détail via les rapports d'audit (accessibles au public).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conformité avec la législation commerciale et douanière</li> </ul>	<p>La norme de chaîne de traçabilité FSC FSC-STD-40-004 exige au paragraphe 6 (Conformité à la législation sur la légalité du bois) que - lorsqu'il y a des exigences légales pour le faire - une entreprise a et suit une procédure pour assurer le respect de la législation commerciale et douanière pour l'importation de produits certifiés FSC soumis à une telle législation.</p>
<p>Une analyse et une évaluation de tout risque d'origine illégale et de tout autre risque (par exemple dans la chaîne d'approvisionnement).</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Y a-t-il un risque d'origine illégale pour certaines essences de bois ?</li> <li>• Y a-t-il un risque d'origine illégale dans la région d'origine ? (pays, région, ...)</li> </ul>	<p>Le respect de toutes les exigences légales en matière de gestion forestière, y compris les réglementations pertinentes environnementales et en matière d'exploitation, est ancré dans les exigences du système FSC au niveau international. En ce qui concerne spécifiquement les essences de bois, cela signifie que seules les essences peuvent être récoltées lorsque cela est légalement autorisé. Mais dans les forêts certifiées FSC, des mesures nécessaires doivent également être prises pour maintenir la capacité de la forêt en termes de production de bois et de composition en espèces sur le long terme.</p> <p>Si l'on a un aperçu des forêts d'origine certifiées FSC, il est aussi possible de se référer aux rapports d'audit accessibles au public, qui présentent plus en détail l'origine spécifique de ces forêts et leur conformité aux exigences FSC. Ces rapports sont disponibles sur <a href="https://info.fsc.org/">https://info.fsc.org/</a>.</p> <p>Grâce à la certification FSC Chain of Custody, la traçabilité des produits certifiés FSC est contrôlée tout au long de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Le cas échéant, des mesures supplémentaires sont également prises dans le domaine de la '<a href="#">transaction verification</a>' et/ou de '<a href="#">wood identification</a>'.</p>

<sup>3</sup> En termes d'origine, il s'agit au moins du pays d'origine, mais si les risques diffèrent au sein d'un même pays, vous devriez être capable de fournir plus de détails sur la région ou même parfois jusqu'à l'unité de gestion forestière concernée. A noter qu'il existe de nombreuses sources d'informations sur les pays d'origine et leurs risques (par exemple via ETTF, 'Preferred by Nature' (ex-Nepcon), Open Timber Portal, ...).

<sup>4</sup> Lors d'un « achat correct de produits certifiés FSC », il est non seulement indispensable que le vendeur, propriétaire de ces produits, dispose de son propre certificat de chaîne de contrôle FSC valide, mais également que les factures (et, le cas échéant, les documents de livraison) qu'il fournit reprennent bien les garanties correctes qui indiquent qu'il s'agit bien d'une vente de matériel certifié FSC. Pour ce faire, le code de certificat CoC de l'entreprise qui vend ces produits doit être mentionné sur ces documents ainsi qu'une allégation FSC (par exemple FSC 100%, FSC Mix 70%, FSC Mix credit, ...) à côté des produits certifiés FSC vendus comme tels. Notez qu'il peut également être opportun de vérifier si le produit en question est également répertorié comme tel dans le champ d'application du certificat du fournisseur. La validité d'un certificat FSC ainsi que sa portée peuvent être vérifiées via <https://info.fsc.org/>.

<sup>5</sup> Le système FSC offre également une valeur ajoutée pour les produits bois qui sont vendus, entre entreprises certifiées FSC, avec une allégation « bois contrôlé FSC » (matériau avec des garanties minimales d'origine), puisque la légalité en termes d'origine est l'un des éléments qui doit être démontré dans ce contexte.



Une analyse et une évaluation de tout risque d'origine illégale et de tout autre risque (par exemple dans la chaîne d'approvisionnement) – SUITE	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'ONG, d'autres organisations et/ou médias sur l'illégalité en termes d'origine au sein de la chaîne d'approvisionnement et/ou d'autres lacunes dans un pays ou une région.</li> </ul>	<p>Il va sans dire qu'il peut également y avoir des critiques sur le fonctionnement du système FSC dans un pays ou une région, ou au sein d'une chaîne d'approvisionnement spécifique. Bien sûr, FSC prend toujours ces questions au sérieux, avec un suivi rigoureux, là où nécessaire. Dans ce type de cas, le contexte et le cadre nécessaires sont fournis via des informations accessibles au public <sup>6</sup>.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indice de corruption</li> <li>Conflits armés</li> <li>Sanctions sur les importations ou les exportations</li> </ul>	<p>Ces éléments ne sont pas ou seulement partiellement intégrés dans le système FSC et méritent donc une attention particulière si nécessaire. Notez que diverses sources sont disponibles et/ou suggérées pour cela (voir par exemple TTF Due Diligence Toolkit, 'Preferred by Nature' (ex-Nepcon), ...).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité aux lois applicables</li> </ul>	<p>Voir ci-avant</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Complexité de la chaîne d'approvisionnement</li> </ul>	<p>Grâce à la certification FSC Chain of Custody, la traçabilité des produits certifiés FSC est contrôlée tout au long de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Le cas échéant, des mesures supplémentaires sont également prises dans le domaine de la '<a href="#">transaction verification</a>' et/ou de '<a href="#">wood identification</a>'.</p>
En cas de risques non négligeables, des mesures de gestion des risques sont prises qui sont proportionnées à ces risques et suffisantes pour minimiser le risque.	
<p>Les exemples de mesures d'atténuation des risques sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demander des informations et de la documentation supplémentaires</li> <li>Vérification / certification par une tierce partie</li> <li>Procéder à des audits indépendants</li> <li>Analyses des essences de bois (essence, origine, ...)</li> <li>...</li> </ul>	<p>La certification FSC répond aux exigences que le RBUE impose aux systèmes de certification tiers (voir l'argumentation à l'annexe 1).</p> <p>L'utilisation de la certification FSC comme argument pour réduire les risques présents est donc valable (sous réserve des points d'attention mentionnés ci-avant).</p> <p>Notez que dans les chaînes d'approvisionnement plus sensibles aux risques, le système FSC prévoit des contrôles plus poussés à travers la '<a href="#">transaction verification</a>' et la '<a href="#">wood identification</a>'.</p>

FSC Belgique a conçu, affiché et compilé ce document avec soin, mais n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité, le contenu, la légalité ou la fiabilité de son contenu.

Si vous avez des commentaires, des questions ou des suggestions concernant ce document, n'hésitez pas à nous contacter.

FSC Belgique  
 Interleuvenlaan 62 boîte 28  
 3001 Heverlee  
 016/394718  
[contact@be.fsc.org](mailto:contact@be.fsc.org) - [www.fsc.be](http://www.fsc.be)

<sup>6</sup> Pour plus d'informations à ce sujet, ou des cas particuliers : voir <https://fsc.org/en/unacceptable-activities>.